

Quelle haie « en compensation »
va cacher ces poteaux de 180 m visibles de jour comme de nuit ????



Edito

Nous travaillons depuis maintenant presque deux ans à la meilleure implantation possible pour le projet éolien de Château-Guibert et Les Pineaux. Nous pourrions vous présenter le fruit de nos réflexions lors de permanences publiques qui se tiendront dans vos communes dans le courant du mois de novembre.

Nous avons à cœur de développer des projets éoliens de qualité et nous mettons tout en œuvre pour que ce projet le soit. Cette qualité passe par une bonne connaissance et prise en compte des enjeux naturels, mais également de vos interrogations ou souhaits. Pour cette nouvelle étape du projet, nous souhaitons donc, dans les prochains mois, échanger avec vous, riverains.

Nous sommes dans un premier temps allés en 2020 à la rencontre des riverains les plus proches de la zone d'étude du projet, via l'agence Tact spécialisée dans la concertation. Cela nous a permis de constater qu'une majorité adhérerait à ce projet, ce qui n'empêche pas certains questionnements. Nous espérons que vous y trouverez les éléments de réponse dans ces pages et nous invitons tous ceux qui le souhaitent à venir nous rencontrer aux permanences publiques de novembre pour en discuter davantage.

L'équipe projet de wpc



Meilleure pour qui ?
Pour le rendement financier
assurément

De la même qualité qu 'Auchay avec
son parc arrêté pour cause
d'accident de pale

Ces conclusions sont bien hâtives
et le « questionnement » va vite
se transformer en opposition vive

Aucun détail !

Qui ? Où ? Comment ?

Mode de calcul ?

Quand c'est flou
c'est qu'il y a un loup.

Mode de calcul ?

Les chiffres clés du projet



Les directives viennent du pouvoir Politique et de son ministère de la transition écologique dont on connaît la politique Forcenée vers l'éolien

Bonne aubaine pour les comcom principales bénéficiaires des rentes servies par les promoteurs
Près de 50%, les communes n'encaissant en moyenne que 15 %

FAUX Archi faux

Pays de bocage vallonné autour du lac du Marillet traversé par un chemin de randonnée.
Ce projet va concourir au mitage et à l'encerclement de hameaux et nuire au tourisme local avec ses nombreux gîtes ruraux.

Aucune concertation préalable avec la population.
Ce projet n'a jamais été évoqué dans le programme électoral municipal.
Les paysages appartiennent à tous.

Pas d'informations de suivi, seuls contacts en comité fermé les 3 propriétaires des terrains.

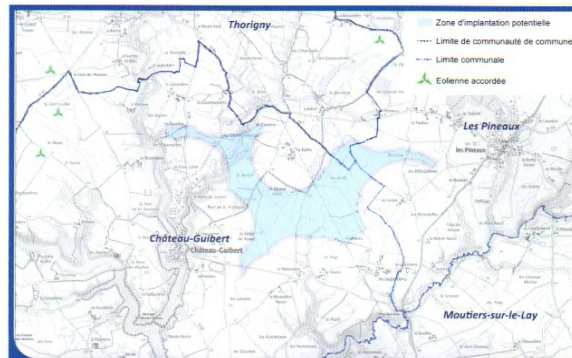
La Communauté de commune vise l'autonomie énergétique

La communauté de communes s'est donné un objectif fort via son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) : « *tendre vers une autonomie énergétique par le développement des énergies renouvelables* ». Or seulement 11% de l'énergie consommée est produite sur le territoire en 2017.

ZONE DU PROJET

Une zone d'étude intégrée au territoire local

La zone d'implantation du projet éolien de Château-Guibert et Les Pineaux est une des rares zones pouvant accueillir des éoliennes sur la communauté de communes :



La zone d'implantation potentielle se trouve :

- ✓ hors de la zone du Marais Poitevin (zone protégée) ;
- ✓ hors du couloir aérien militaire dit RTBA (Réseau Très Basse Altitude) ;
- ✓ à plus de 500 m des habitations

Les étapes du projet



QUESTIONS / RÉPONSES

Retour sur le porte-à-porte mené en 2020 auprès des riverains

wpd et les équipes municipales de Château-Guibert et Les Pineaux souhaitent que le projet soit construit avec l'avis des riverains. C'est pour cette raison que l'agence Tact a été mandatée pour mener une campagne de porte à porte.

En septembre 2020, Tact est allé à la rencontre des 111 habitations les plus proches du projet afin de présenter le projet et recueillir les impressions et interrogations des personnes qui le souhaitaient. 57 habitations ont ouvert leur porte pour participer, soit plus de 50 %. Il ressort que près de 90 % de ces personnes interrogées sont favorables ou indifférentes au projet éolien.

Plusieurs interrogations autour de l'éolien ont émergé lors des échanges :



Et c'est loin d'être fini !!!!

Il serait intéressant de connaître la question qui a été posée par cet organisme appointé par WPD. et les réponses exactes des riverains effectivement Interrogés.

Il est présomptueux d'affirmer 90 % des personnes Ininterrogées sont pour Ouindifférentes au projet

Cette limite de 500 m instaurée quand les éoliennes mesureraient 90 m devrait être doublée maintenant qu'elles mesurent 180 m .

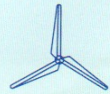
Cette étude est notoirement insuffisante et non probante. Encore réalisée par une Entreprise mandatée et payée par WPD

Acoustique : quel est le son réellement émis par une éolienne ?



La loi française impose des règles très strictes. À 500 m des habitations (distance minimum obligatoire), le bruit généré par une éolienne est en moyenne de 30 décibels. C'est similaire au niveau sonore d'une chambre à coucher. Quand il y a déjà des sources de bruit dans l'environnement, comme la proximité d'une route, la loi protège le riverain, en limitant strictement la contribution sonore des éoliennes. Ainsi les parcs éoliens ne doivent pas ajouter plus de 3 dB la nuit et 5 dB le jour par rapport à l'ambiance sonore initiale. **Pour le projet de Château-Guibert et Les Pineaux, wpd a mené une étude acoustique avec 8 micros et a donc recueilli des connaissances solides de l'environnement acoustique local.**

Démontage : que deviennent les éoliennes en fin d'exploitation ?



À la fin de l'exploitation d'un parc éolien (20 à 30 ans), les exploitants des parcs sont en charge de remettre en état la totalité du site : ainsi c'est bien 100 % de la structure qui sera démontée. La nouvelle réglementation française de juin 2020 oblige que l'intégralité des fondations en béton soit enlevée. (arrêté du 22 juin 2020). **Au-delà de cette réglementation, wpd s'engage à démanteler l'éolienne avant la fin du bail.**

Le saviez-vous ?

→ Les éoliennes plus puissantes ont des pales plus longues qui tournent moins vite, réduisant par la même occasion le son émis. Pour réduire le bruit, l'Homme s'est aussi inspiré des plumes des oiseaux ! Les serrations, ces dents que l'on peut aujourd'hui apercevoir au bout de certaines pales, réduisent le son émis lorsque la pale passe devant le mât.

L'éolien et la santé



Ce sont les conclusions de l'Anses et l'Académie de médecine : « aucune maladie ni infirmité ne semble pouvoir être imputée » aux éoliennes (Anses, 2017). Les basses fréquences et infrasons, inaudibles pour l'oreille humaine – générés par le vent qui passe dans les éoliennes - sont de trop faible intensité pour être dangereux. L'Anses affirme : « Il n'existe pas de risque sanitaire pour les riverains spécifiquement liés à leur exposition à la part non audible des émissions sonores des éoliennes (infrasons) ». D'ailleurs, notre environnement naturel émet lui-même des infrasons : le vent dans les arbres ou les vagues en bord de mer. Selon l'Académie de médecine (rapport de 2017), un « effet nocebo » psychologique explique ces effets ressentis par certains : Anticipant une gêne potentielle, c'est cette angoisse de la nuisance qui peut créer un mal-être chez une personne avec des symptômes physiques.

Recyclage : les éoliennes sont-elles recyclables ?



Depuis juin 2020, la réglementation française oblige les exploitants à recycler ou réutiliser au moins 90% de la masse de l'éolienne : métaux, câbles, béton, ... Tous ces matériaux se recyclent (arrêté du 22 juin 2020). Les pales (6% du poids total de l'éolienne) sont la partie la plus complexe à recycler. Elles peuvent alors être broyées et valorisées comme combustible dans les cimenteries. Les cendres servent ensuite de matière première dans la fabrication du ciment. Cette technologie évite donc la production de déchets. Des innovations sont actuellement développées pour utiliser de nouveaux matériaux composites 100% recyclables. Le fabricant Siemens Gamesa vient d'annoncer le 7 septembre la commercialisation de ses premières pales 100 % recyclables pour éoliennes en mer.

Les pales en fibre de carbone sont enterrées pour la plus part .
Le peu qui est broyé sert à alimenter Les cimenteries, industrie la plus émettrice de CO2

Le constat de malaise provoqué par les infra sons est bien réel même si les études ne les confirment pas -encore- Les promoteurs éoliens préfèrent récuser ces conséquences de leur machines en les qualifiant de sensations subjectives ,voire d'illusions des sens .
L'information telle qu'ils la conçoivent n'est qu'un ensemble de procédés de manipulation de l'opinion ,on le constate au fil des réunions qu'ils animent et même sur leur littérature professionnelle. On les comprend ,les industriels de l'amiante ont procédé de la même manière en leur temps .

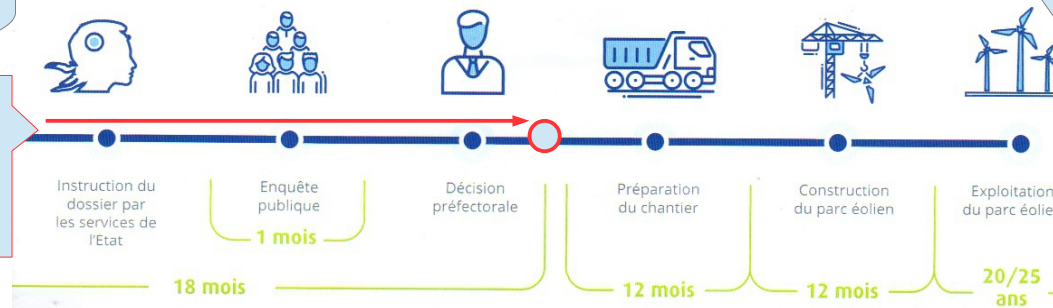
La caution de 50.000 € réglementaire est notoirement insuffisante pour le démantèlement qui coûte très largement plus. En cas de faillite ou de vente du parc On risque de se retrouver avec des friches Industrielle

La phase de préparation du terrain et des Accès de la construction et du démontage est rarement Indiqué en termes de CO2 par les promoteurs

L'effet de « bruit de machine à laver » Persiste pour les riverains proches. Réduire le bruit ne veut pas dire les rendre supportables

Les pales en fibre de carbone sont enterrées pour la plus part .
Le peu qui est broyé sert à alimenter Les cimenteries, industrie la plus émettrice de CO2

Nota Suite à une erreur d'impression Le temps des recours administratifs a été.....oublié !



En attendant tout le parc des 24,000 pales Terrestres pollue nos sols .
Le recyclable en test, est pour des temps futurs

En novembre...

... Trois permanences auront lieu afin de pouvoir échanger plus en détails ensemble sur le projet, vous présenter l'implantation retenue et la suite des démarches >>

Mercredi 10 novembre
16h - 19h

→ à Château-Guibert, en salle des fêtes du bourg de Château-Guibert

Mercredi 17 novembre
16h - 19h

→ Les Pineaux, en mairie

Samedi 20 novembre
9h - 12h

→ à Château-Guibert, en salle des fêtes de la Mainborgère



La plus-value est pour le promoteur,
Une fois ses engins installés
la moins-value est pour les riverains

**Formule toute faite, exercice de style
qui ne veut rien dire**

**La plus-value
d'un projet éolien
sur votre commune**

**Un engagement territorial
dans la transition énergétique**

- Une énergie 100% renouvelable
- Des actions en faveur de la biodiversité

Oui, mais le vent ne souffle pas toujours où on veut et quand on veut. Il faut avoir recours à d'autres énergies fossiles pour palier l'intermittence

Le budget de la commune est sain
Elle n'a pas besoin de prébendes pour des projets qui n'apporteront que des désagréments et la discorde sociale.

En détruisant les haies vives, et les espaces naturels, en bétonnant et en artificialisant les sols. En tuant plus d'oiseaux et chiroptères

Nous ne voulons pas de projets en réparation des dommages causés par l'implantation de ces engins géants.

**Apport de nouvelles
ressources aux collectivités**

- Possibilité de nouveaux projets en faveur de la population dans la commune
- Pérennité des ressources budgétaires grâce à la fiscalité perçue par les collectivités

La plus-value d'un projet éolien sur votre commune

- Création et maintien d'emplois directs et indirects
- Sollicitation des entreprises locales du développement à l'exploitation du parc

Les emplois sont créés à l'étranger car les éoliennes et leurs composants sont importés, Le montage est fait par des sociétés également étrangères

La surveillance et contrôle se font à distance par télétrans. La phase construction est faite par des entreprises existantes du BTP, il s'agit d'un chantier ponctuel

Pour plus d'information, contactez-nous

wpd onshore France
11 impasse Juton 44000 Nantes

☎ 02 51 89 79 40 ✉ eolien.chateau-guibert-pineaux@wpd.fr

www.wpd.fr

Citez des exemples chiffrés de communes qui ont créé des emplois suite à l'implantation d'éoliennes et développé leur tourisme local ?